

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 38 (1900)  
**Heft:** 37

**Artikel:** Pots-de-vin  
**Autor:** C.B.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-198329>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
**L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER**  
 Grand-Chêne, 11, Lausanne.  
 Montreux, Gér. 1<sup>re</sup>, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
 St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,  
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements:  
**BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE**  
 SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.  
 ÉTRANGER: Un an, fr. 7,20.  
 Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES  
 Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent.  
 Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.  
 la ligne ou son espace.  
 Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## Pots-de-vin.

Ni Reinach, ni Arton, ni aucun de leurs illustres collègues du Panama, ne sont les inventeurs du *pot-de-vin*; il est même à prétendre que ce moyen de faire pencher de son côté la balance de Dame Justice est aussi vieux que l'Institution des tribunaux. Sans remonter à cette ténébreuse origine, il suffira de rappeler les *Plaideurs*, de Racine, ou encore, ce qui n'est pas à leur gloire, certains de nos aieux (ils ne faisaient, du reste, que suivre l'exemple universel), qui reçurent des princes étrangers cadeaux et honneurs pour faire pencher l'opinion publique en faveur de leurs bienfaiteurs, et leur faire obtenir des traités avantageux.

On peut même dire qu'autrefois, c'était presque une obligation pour un plaideur d'offrir à ses juges force présents pour se les rendre agréables.

Par les quelques lignes suivantes, extraites des comptes d'une commune voisine de Lausanne, pour l'année 1637, on voit que la chose était bien admise, sinon officiellement par les ordonnances et les règlements, du moins très officieusement.

Les autorités de Lausanne avaient, on le sait, conservé un certain nombre de priviléges que leur avaient laissés les Bernois pour les consoler de la perte de l'indépendance de leur cité. C'était entre autre un droit de justice non seulement sur les différents quartiers de la ville, mais encore sur certaines communautés avoisinantes, qui autrefois faisaient partie de la juridiction de l'Évêque.

Or donc, la commune qui nous occupe était en procès pour un droit quelconque. Elle avait obtenu de *Monseigneur le Bourgmaistre de Lausanne* le droit de présenter sa supplication aux Seigneurs du Conseil.

Alors le gouverneur (boursier) de la dite commune, sur l'avis des prud'hommes, se présente chez les principaux d'entre les conseillers pour les intéresser à leur cause, et il n'y va pas les mains vides, qu'on en juge plutôt:

« Livré pour un présent fait à monsieur le Boursier tant pour une demi-douzaine de grives (on en chassait alors beaucoup sur les rives du lac) que pour une paire de *pollatons* (jeunes coqs) . . . . . 2 6 —

Item à monsieur le Bourgmaistre Seigneux un chapon avec deux oranges . . . . . 4 10 6

Item à monsieur le Bourgmaistre Rosset un chapon avec deux oranges . . . . . 4 10 6

Item à monsieur de Montenron un chapon avec deux oranges et demi-douzaine de grives . . . . . 6 4 6

Item à monsieur Poillier un petit chapon avec deux oranges . . . . . 3 7 6

Item à monsieur le Maison-

neur de Illens une paire de *pollatons* . . . . . 1 — —  
 Item à monsieur de Chesaux demi-douzaine de grives . . . . . 1 6 —  
 Item à monsieur de Corsel-les quatre grives . . . . . 1 — —

Soit au total . . . . . 25 fl. 9 s. 0 d.

Et à ces 25 florins 9 sols, il faut encore ajouter le prix de quelques pots de vin (pris au sens propre, cette fois) bus en la compagnie de fonctionnaires subalternes et des témoins, soit en tout environ 20 autres florins, ce qui, compté à fr. 1,32 le florin, fait environ 60 francs.

Or pour l'époque et eu égard à la cause plutôt minime, c'était déjà une somme; le régent du même village n'en recevait pas plus pour toute l'année (45 florins, plus du bois et le logement).

Dans de telles conditions, il n'y avait pas à hésiter pour messieurs du Conseil, le droit était bien du côté de gens si larges! A moins pourtant que leur adverse partie fût encore plus prodigue!

C. B.

## Les petites boutiques.

Elles s'en vont, les petites boutiques. Les magasins élégants les supplacent, comme les grands ateliers et les usines prennent la place des échoppes d'artisans. On assiste journellement à cette disparition, non seulement dans les centres populaires, mais encore dans les petites villes et les villages de chez nous. Là où, l'autre jour, un épicer s'abritait sous une vieille arcade pittoresque, une devanture rectiligne et une glace monumentale, d'une seule pièce, ont remplacé la vitrine cintrée et à petits carreaux; et l'enseigne où on lisait: *Epicerie*, porte maintenant en énormes lettres d'or: *Denrées coloniales*. Les plus alléchantes de ces denrées, étalées avec art, attirent de loin tous les regards du passant et le forcent, sinon à franchir le seuil du magasin, du moins à s'arrêter quelques instants. Et les bonnetiers, les quincailliers, les confiseurs, les antiquaires, les ébénistes, les fleuristes, les libraires, les coradiers d'imiter l'exemple de l'épicier moderne et de faire de leurs vitrines tout autant de petites expositions plus belles les unes que les autres. Les rues y gagnent en éclat, car, bien avant que les réverbères soient allumés, toutes ces devantures brillent des mille feux de leurs lampes à pétrole ou à acétylène, de leurs bacs de gaz, de leurs globes électriques, illumination que des réflecteurs rendent plus éblouissante encore. Mais les amis des boutiques du vieux temps se lamentent; ils savent que c'est leur mort, aux pauvrettes, tout ce luxe et toutes ces lumières.

Il en est une, à Lausanne, qui a gardé encore intact, à côté de voisines pimpantes de modernisme, son cachet primitif. Un fagot de menus rondins, un balai de bouleau, des bâtons de terre glaise à blanchir les cendriers, les foyers, les manteaux de cheminées et les soubassements des fourneaux de cuisine, ce sont là les seuls objets qui garnissent la vi-

trine. A l'intérieur, entre deux hautes rangées de tiroirs, s'allonge un couloir si étroit que deux personnes ont de la peine à s'y tenir côte à côte. Un meuble singulier, moitié caisse et moitié pupitre, figure le comptoir. Pas de marchandises en évidence, à part un bocal contenant des pipes de terre à couvercle de laiton, et, sur de longues tablettes au-dessus des tiroirs, une lignée de terrines jaunes et de pots noirs et bruns. Tout le reste est enfoui dans les tiroirs.

Le comptoir est orné d'une haute balance, dont les plateaux brillent comme l'or, d'une plante de lierre qui grimpe jusqu'au plafond et d'un chat angora, friablement pelotonné dans une corbeille à ouvrage. Ni demoiselles, ni garçons de magasins, sans doute parce qu'ils n'auraient pas place dans le mince boyau. Tout le personnel est représenté par une dame âgée qu'on voit rarement pendant la journée, attendu qu'elle est occupée, à l'entresol, aux soins de son ménage et qu'elle ne peut pas être au four et au moulin, comme elle le dit aux clients qui, perdant patience, se courent furieusement le cordon de la sonnette.

Pour voir la bonne vieille dans sa boutique, il faut y venir le soir, pas trop tard, cependant, car à neuf heures les volets sont déjà clos, et la grosse barre de fer qui les assujettit est munie de son cadenas. De sept à huit, voilà le moment favorable. La patronne est assise derrière sa caisse, entre son chat et son lierre. A la lueur d'une petite lampe à pétrole, elle lit à mi-voix la *Feuille d'Avis*.

A votre entrée, elle vous accueillera d'un « bonsoir » un peu inquiet, sans quitter son siège et sans lâcher son journal. Et, à travers ses lunettes, son regard vous dira clairement: « Est-ce qu'il va me déranger longtemps, ce particulier-là? »

Alors, pour gagner ses bonnes grâces, vous admirerez le rideau de verdure, et vous direz un mot aimable à minet qui lisse ses longs poils; puis, timidement, vous lui demanderez si elle veut bien vous vendre un demi-paquet de ces grands ou de ces veveys qu'elle tient au sec dans une caisse de sapin.

Elle abandonnera, en soupirant, la *Feuille d'Avis* et vous servira, sans mot dire, avec un geste significatif: « Là, maintenant que vous avez vos cigares, laissez-moi achever ma lecture. »

Mais si l'envie vous prend d'étudier plus au long ce magasin vieillot, vous y reviendrez lorsque vous apercevrez l'épicier en compagnie de deux ou trois voisines, et, sans vous donner de but en blanc l'air d'un client, vous vous mêlerez à la conversation et vous donnerez des détails sur les événements du jour: l'horrible accident du chien qui a eu la queue coupée par le tramway, ou l'histoire de ces sauterelles qui ont dévoré, en une demi-heure, six draps de lits, une douzaine et demie de chemises et un mantelet de nuit, le tout appartenant à une villageoise du Gros-de-Vaud, des plus honorables.

On se serrera alors pour vous faire place et